

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-338

présenté par

M. Bony, Mme Corneloup, M. Gosselin, Mme Petex, Mme Bazin-Malgras et
Mme Frédérique Meunier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.